



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E195502

VALABLE JUSQU'AU 21/10/2025

ÉDITÉ LE

22/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/02/2022

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 31/10/2023
10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 910 550 003 R.C.S.

Siret : 910 550 003 00016

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5504115

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 156183701H001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 156183701H001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2024

Raison sociale : CREPEL TRAVAUX & SERVICES

5 ZONE DU CLOS JOUBAUD
LA CHAPELLE CARO
56460 VAL D'OUST

Téléphone : 02 97 74 71 71

Fax :

Portable : 06 49 20 86 13

Site Internet :

E-mail : jamier.bertrand@bbox.fr

Responsabilité légale :

HALIUR INVESTISSEMENTS (910 136 100) / JAMIER BERTRAND DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	23/11/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	21/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	21/09/2022
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	10/07/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	23/11/2023
o Chaudière bois	21/02/2022
o Poêle ou insert bois	21/02/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	21/02/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	21/02/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	23/11/2023
o Ventilation mécanique	12/09/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.